

(d) Télégraphe, Whitehorse (Yukon) à Dawson (service télégraphi- que de l'Etat)	\$2.50
T.S.F., Dawson à Edmonton, par voie de Mayo	2.50
Service télégraphique National- Canadien, Edmonton à Van- couver (C.-A.)75
Total	\$5.75

2. (a) 460 milles.

(b) Whitehorse (Yukon) à Dawson (Yukon), (service télégraphique de l'Etat).

Dawson (Yukon) à Mayo (Yukon), T.S.F., 115 milles (approx.).

(c) Whitehorse (Yukon) à Dawson (Yukon), (service télégraphique de l'Etat).

Dawson (Yukon) à Edmonton (Alberta), T.S.F., 1,100 milles (approx.).

(d) Service télégraphique National-Canadien (aucun renseignement sur la distance au delà de Dawson).

PORT D'AMHERSTBURG

M. GOTT demande:

1. Combien le Gouvernement a-t-il dépensé pour creuser le chenal du port d'Amherstburg (Ont.), en 1922, 1923, 1924, 1925?

2. Qui a surveillé les travaux?

3. Quand ces travaux ont-ils été achevés?

4. Quels dragues et remorqueurs y ont été utilisés?

5. A-t-on reçu des rapports disant que les travaux n'avaient pas été convenablement achevés?

6. Dans l'affirmative, de qui venaient ces rapports?

L'hon. J. H. KING:

1 à 6. Le dragage d'un chenal devant Amherstburg (Ont.) a été fait par le gouvernement des Etats-Unis et le gouvernement canadien n'y a point contribué.

LE RECEVEUR DE LA POSTE E. L. PARK

M. GOTT demande:

1. L'administration actuelle permet-elle aux fonctionnaires des départements de participer aux luttes politiques?

2. S'est-on plaint que les maîtres de poste ont participé aux élections fédérales en 1925, en certains endroits d'Essex-Sud?

3. Le département a-t-il reçu rapport, avant ou après les dernières élections générales, que le maître de poste E. L. Park, d'Essex (Ont.), avait pris part à l'élection du 29 octobre dernier?

4. Dans l'affirmative, quelles plaintes a-t-on faites, et qui les a faites?

5. Qu'a fait le département dans ce cas?

6. Que ferait le département des postes s'il était clairement établi qu'un maître de poste, serviteur public, participait comme tel aux discussions, délibérations, et fréquentait les lieux d'assemblées désignés comme bureaux politiques?

[L'hon. M. Lapointe.]

L'hon. M. LAPOINTE:

1. Tout fonctionnaire coupable d'ingérence politique est passible de destitution. (Voir l'article 32, loi du Service civil, 1918.)

2. Non.

3. Non.

4. Voir réponses aux nos 2 et 3.

5. Rien.

6. Voir réponse au n° 1.

BILLET GRATUIT A L'HONORABLE DUNCAN MARSHALL

M. GOTT demande:

1. Le département des Chemins de fer a-t-il accordé un permis gratuit de circuler à l'honorable Duncan Marshall?

2. Dans l'affirmative, quel est le numéro du permis gratuit accordé?

3. Sur quelle ligne et dans quelle région ce permis est-il valable?

4. Pourquoi le permis est-il accordé?

L'hon. M. DUNNING:

1, 2, 3 et 4. Le ministère des Chemins de fer et des Canaux n'a accordé aucun billet gratuit à l'honorable Duncan Marshall.

HAUTS FONCTIONNAIRES LES MIEUX REMUNERES DU CHEMIN DE FER NATIONAL-CANADIEN

M. GOTT demande:

1. Quels sont les vingt-cinq fonctionnaires les mieux payés du National-Canadien?

2. Quels sont les appointements de chacun?

3. D'aucuns d'entre eux ont-ils un compte de dépenses, et dans ce cas, quels sont-ils, et combien ont-ils droit de toucher de ce chef par année?

4. Quels sont les dix fonctionnaires les mieux payés du National-Canadien habitant hors du Canada?

5. Quels sont les appointements de chacun d'eux?

6. Y a-t-il un compte de frais relatif à l'une quelconque de ces fonctions, et dans ce cas, quel est-il par année?

L'hon. M. DUNNING: Le bureau de direction du chemin de fer National-Canadien croit que dans l'intérêt public les renseignements de cette nature ne doivent pas être divulgués.

ENTREPOT POUR LES OIGNONS A LEAMINGTON

M. GOTT demande:

1. Combien le Gouvernement a-t-il jusqu'ici dépensé pour la construction d'un entrepôt pour les oignons à Leamington (Ont.)?

2. Qui dirige ou a dirigé les travaux?

3. Quels salaires ou gages a-t-on payés pour la construction, et à qui les a-t-on payés?

4. Combien, et d'après quelle échelle de salaire, chaque employé a-t-il touché?

5. Comment le Gouvernement se propose-t-il d'exploiter cet entrepôt?

6. Sous quelle direction l'entrepôt sera-t-il placé?

7. Quel salaire touchera et quelle juridiction aura le gardien de cet entrepôt?